COMMUNIQUÉ

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS

Pour diffusion immédiate

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS ET MODIFICATION DU RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DISTRIBUTIONS

Québec (Québec), le 28 août 2015 – Le Fonds de placement immobilier Cominar (TSX:CUF.UN) a annoncé aujourd'hui qu'il avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et de modifier son régime de réinvestissement des distributions.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Dans le cadre de cette offre de rachat dans le cours normal des activités, Cominar peut racheter jusqu'à concurrence de 4 000 000 de parts de Cominar ce qui représente environ 2,36% des parts émises au 26 août 2015. Le volume moyen quotidien des opérations pour la période de six mois précédant le 1 août 2015 s'établit à 294 737 parts. Conformément aux règles de la Bourse de Toronto, Cominar peut racheter quotidiennement un nombre maximal de 73 684 parts. La période de l'offre débutera le 2 septembre 2015 et prendra fin le 1 septembre 2016 ou à toute date antérieure à laquelle Cominar pourrait réaliser ses rachats dans le cadre de l'offre. Les parts seront rachetées pour le compte de Cominar par un courtier inscrit par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou d'autres plateformes de négociation canadiennes. Le prix payé en contrepartie des parts correspondra à leur cours au moment de l'acquisition, et le nombre de parts rachetées ainsi que le moment de chaque rachat seront fixés par Cominar. La totalité des parts rachetées par Cominar seront annulées. En date du 26 août 2015, Cominar comptait 169 352 664 parts en circulation. Au cours des douze derniers mois, Cominar n'a racheté aucune part.

Les fiduciaires de Cominar ont conclu que le rachat de parts émises et en circulation peut constituer une utilisation appropriée et souhaitable des fonds dont dispose Cominar et que ce rachat serait donc dans l'intérêt de Cominar. Par suite de ce rachat, le nombre de parts émises diminuera et, par conséquent, la participation en parts proportionnelle des porteurs de parts restants augmentera au prorata.

MODIFICATION DU RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DISTRIBUTIONS DE COMINAR

Le régime de réinvestissement des distributions de Cominar offre aux porteurs de parts inscrits un moyen pratique et économique de réinvestir automatiquement leurs distributions mensuelles dans des parts additionnelles sans devoir payer de commissions de courtage.

Cominar a également annoncé que, conformément à l'escompte offert par bon nombre de FPI canadiens, le nombre de parts additionnelles auxquelles les porteurs de parts qui participent au régime de réinvestissement des distributions ont droit sera diminué, passant de 5 % à 3 % du montant de la distribution réinvestie, à compter de la distribution pour le mois d'août 2015, qui est payable le 15 septembre 2015 aux porteurs de parts inscrits en date du 31 août 2015.

PROFIL au 28 août 2015

Cominar est le troisième fonds de placement immobilier diversifié en importance au Canada et demeure, à ce jour, le plus important propriétaire d'immeubles commerciaux dans la province de Québec. Il est propriétaire d'un portefeuille constitué de 567 immeubles répartis dans trois secteurs d'activité distincts, soit des immeubles de bureaux, des immeubles commerciaux et des immeubles industriels et polyvalents. Le portefeuille immobilier de Cominar totalise 46,0 millions de pieds carrés de superficie au Québec, en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest canadien. Cominar a pour objectifs de verser des distributions de liquidités accrues à ses porteurs de parts et de maximiser la valeur pour ceux-ci grâce à une gestion proactive et à l'expansion de son portefeuille.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs concernant Cominar, son exploitation, sa stratégie, son rendement financier et sa situation financière. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes tels que « pouvoir », « prévoir », « estimer », « avoir l'intention de », « être d'avis » ou « continuer », la forme négative de ces termes et leurs variantes, ainsi qu'à l'emploi du conditionnel et du futur. Le rendement et les résultats réels de Cominar dont il est question dans les présentes pourraient s'écarter sensiblement de ceux qui sont explicites ou implicites à ces énoncés. Ces énoncés sont faits sous réserve des risques et incertitudes inhérents aux attentes. Parmi les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes, citons les facteurs généraux liés à la conjoncture économique et aux marchés, la concurrence, la modification de la réglementation gouvernementale et les facteurs exposés sous la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Cominar. Cette mise en garde s'applique à tous les énoncés prospectifs attribuables à Cominar, et aux personnes qui agissent en son nom. Sauf stipulation contraire, tous les énoncés prospectifs sont à jour à la date du présent communiqué. Nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour les déclarations prospectives susmentionnées, sauf tel que requis par les lois applicables.

– 30 –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

M. Michel Dallaire, ing.
Président et chef de la direction,
Fonds de placement immobilier Cominar

M. Sylvain Cossette
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation,
Fonds de placement immobilier Cominar

M. Gilles Hamel, CPA, CA
Vice-président exécutif et chef des opérations financières,
Fonds de placement immobilier Cominar

418-681-8151